

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 16

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Noverox® Stop-Rouille universel**  
**UFI: Y489-SUQ4-P10T-WJE8**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Couleur  
apprêt antirouille

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Allchemet AG  
Werkstrasse 4  
6020 Emmenbrücke / SUISSE  
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88  
Site internet www.allchemet.ch  
E-mail info@allchemet.ch

#### Secteur informatif

**Informations techniques** info@allchemet.ch  
**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

ATTENTION

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

#### 2004/42/CE

293,2 g/l II A i PS Revêtements monocomposants à fonction spéciale (max. 500 g/l)

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 16

### 2.3 Autres dangers

<b>Dangers physico-chimiques</b>	Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.
<b>Dangers pour la santé</b>	Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
<b>Autres dangers</b>	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - 15	Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques EINECS/ELINCS: 923-037-2, Reg-No.: 01-2119471991-29-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - Aquatic Chronic 2: H411 - EUH066
5 - < 10	Quartz (SiO <sub>2</sub> ) CAS: 14808-60-7, EINECS/ELINCS: 238-878-4 GHS/CLP: STOT RE 1: H372
5 - 10	Propane-2-ol CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0 GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
1 - 5	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques CAS: -, EINECS/ELINCS: 918-167-1, Reg-No.: 01-2119472146-39-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - Flam. Liq. 3: H226 - EUH066
1 - 5	Tanin CAS: 1401-55-4, EINECS/ELINCS: 215-753-2 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
< 0,9	Tétrahydrofuranne CAS: 109-99-9, EINECS/ELINCS: 203-726-8, EU-INDEX: 603-025-00-0 GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Carc. 2: H351 - STOT SE 3: H335 - Eye Irrit. 2: H319 - - EUH019

**Commentaire relatif aux composants** Le quartz contenu n'est pas librement disponible par l'utilis prévisible.  
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 16

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets irritants  
Vertiges  
Somnolence  
Migraine

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.  
Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Agent d'extinction approprié** Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.  
**Agent d'extinction non approprié** Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Hydrocarbures non brûlés.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.  
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les SECTION 8+13

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 16

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.  
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG  
 6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 16

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)**

Substance
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 500 mg/m <sup>3</sup> , 4x, B, SS:C, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 1000 mg/m <sup>3</sup>
Valeurs biologiques tolérables: Paramètre: Acétone: 25 mg/l (0,4 mmol/l), Substrat d'exam: Sang complet Paramètre: Acétone: 25 mg/l (0,4 mmol/l), Substrat d'exam: Urine
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 923-037-2, Reg-No.: 01-2119471991-29-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 300 mg/m <sup>3</sup> , 4x
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 600 mg/m <sup>3</sup>
Solvant Stoddard
CAS: 8052-41-3, EINECS/ELINCS: 232-489-3, EU-INDEX: 649-345-00-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m <sup>3</sup> , OSHA
Tétrahydrofuranne
CAS: 109-99-9, EINECS/ELINCS: 203-726-8, EU-INDEX: 603-025-00-0
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 150 mg/m <sup>3</sup> , 4x, H, B, SS:C, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 300 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Substance
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
Aucune DNEL disponible.

**PNEC**

Substance
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 16

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

### Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
> 0,5 mm; Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
Gants (résistants aux solvants).  
> 0,5 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

### Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

### Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les vapeurs.  
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.  
Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

### Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.  
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 16

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	gris beige
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	ca. 3
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	25
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	<110, [50°C]
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	0,97 - 0,99
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	réagit avec l'eau pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	13-18s (Coupe de viscosité DIN 4mm) 612 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 16

#### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

#### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.



Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 16

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, > 5000 mg/kg bw
Substance
Tétrahydrofurane, CAS: 109-99-9
LD50, oral, rat, 1.65 mg/kg bw
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw OECD 401
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, oral, rat, 4570 mg/kg
Tanin, CAS: 1401-55-4
LD50, oral, Souris, 5000 mg/kg
LD50, oral, rat, 2260 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques, CAS: 90622-57-4
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg

#### Toxicité dermale aiguë

Substance
Tétrahydrofurane, CAS: 109-99-9
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw (OECD 402)
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
LD50, dermique, lapin, >5000 mg/kg bw OECD 402
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 12800 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques, CAS: 90622-57-4
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Tétrahydrofurane, CAS: 109-99-9
NOAEC, inhalatoire, rat, 500 ppm
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
LC50, inhalatoire, rat, >5000 mg/m <sup>3</sup> OECD 403
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, inhalatoire, rat, 30 mg/l/4h

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques, CAS: 90622-57-4
œil, lapin, OECD 405, non irritant

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques, CAS: 90622-57-4

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 16

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, &lt;2% aromatiques, CAS: 90622-57-4

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, &lt;2% aromatiques, CAS: 90622-57-4

NOAEL, oral, rat, &gt; 1000 mg/kg bw/day, négatif

NOAEC, inhalatoire, rat, > 10400 mg/m<sup>3</sup>, négatif

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, &lt;2% aromatiques, CAS: 90622-57-4

in vitro, OECD 479, négatif

in vitro, OECD 471, négatif

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, &lt;2% aromatiques, CAS: 90622-57-4

inhalatoire, rat, OECD 414, aucun effet nocif observé, Effects on developmental toxicity,

**Cancérogénèse** Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.  
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'information disponible.

**Autres informations** Pas d'information disponible.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 16

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance
Tétrahydrofurane, CAS: 109-99-9
LC50, (48h), Daphnia magna, 3485 ppm (OECD 202)
LC50, (96h), Pimephales promelas, 2160 mg/L (OECD 203)
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
EL0, (48h), Daphnia magna, 1000 mg/L (Lit.)
NOELR, (21d), Daphnia magna, < 1 mg/l
NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1000 mg/L (Lit.)
LL0, (96h), Oncorhynchus mykiss, 1000 mg/L (Lit.)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, (96h), Pimephales promelas, 9640 mg/l
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1000 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l
EC10, Pseudomonas putida, 5175 mg/l/18h (DIN 38412 T.8)
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques, CAS: 90622-57-4
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 1000 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, > 1000 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 16

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

080111\*  
200127\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1263

Transport fluvial (ADN) 1263

Transport maritime selon IMDG 1263

Transport aérien selon IATA 1263





Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 16

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	Peintures
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	5 l
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (D/E)
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	Peintures
- Code de classification	F1
- Etiquettes de danger	
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	Paint
- EMS	F-E, S-E
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	5 l
<b>Transport aérien selon IATA</b>	Paint
- Etiquettes de danger	

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	3
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	3
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	3
<b>Transport aérien selon IATA</b>	3

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	III
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	III
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	III
<b>Transport aérien selon IATA</b>	III

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 16

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non déterminé

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

**RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):** Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 080111\*

- VOC-part [%] 293,2 g/l

**Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):** Seuil quantitatif (SQ): 20 000 kg

- **Observer les restrictions d'emploi** L'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs et l'ordonnance du DFE sur les travaux dangereux pour les jeunes définissent les substances chimiques avec lesquelles les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact ou être exposés pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception.  
L'ordonnance sur la protection de la maternité définit les substances chimiques avec lesquelles les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact ou être exposées pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger.

- VOC (2010/75/CE) 293,2 g/l

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 15 / 16

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
 EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables. (D'après les données d'essais)  
 Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

#### Positions modifiées

Aucun



Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 13.06.2022, Révision 13.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 16 / 16

Copyright: Chemiebüro®